

Enjeux de l'interprofession : Interfel tire la sonnette d'alarme lors de son Assemblée Générale

Réunie pour la première fois en Assemblée Générale au sein de la nouvelle « Maison des fruits et légumes » ce mardi 19 juin 2018, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, a présenté son rapport d'activité 2017 ainsi que ses objectifs pour l'année à venir. L'occasion pour Bruno Dupont, son président, de rappeler son incompréhension face au décalage entre les sollicitations et les décisions des pouvoirs publics et les engagements de la filière.

L'année 2017 a été importante et riche, au regard de la mise en œuvre opérationnelle de nombreuses décisions professionnelles engagées l'année précédente, mais également de la prise en compte des évolutions de son **environnement politique et sociétal** : le plan de filière remis aux pouvoirs publics par l'interprofession, véritable feuille de route pour l'avenir, en est le parfait accomplissement.

2018 sera la première année complète de mise en œuvre opérationnelle de toutes ces décisions, innovantes à bien des égards, car intégrant :

- la mise en œuvre d'une contractualisation opérationnelle au moyen d'outils de pilotage attractifs et performants,
- le développement de la place et le rôle des signes officiels de qualité,
- la réduction de l'usage des produits phytosanitaires par une approche scientifique en développant notamment des démarches de bio-contrôle,
- une réponse à l'objectif de santé publique et d'éducation alimentaire en encourageant la consommation des fruits et légumes,
- un investissement collectif dans le développement de l'offre française sur de nouveaux marchés à l'international,
- le développement des stratégies en recherche et expérimentation dans la filière des fruits et légumes frais,
- le déploiement de l'action interprofessionnelle en région.

En 2018, l'interprofession souhaite le plein rendement de tous ses efforts et actions engagés en 2016 et 2017 : **elle applique ses résolutions, et prend ses responsabilités face aux décisions publiques en faisant évoluer ses financements, ses actions et sa représentativité.**

Bruno Dupont, président, a tenu lors de cette Assemblée Générale à souligner **sa déception devant le manque d'écoute** du ministère quant aux propositions et solutions apportées par la filière sur ses problématiques. Pour n'en citer que quelques-unes : la diminution programmée actuelle des fonds CASDAR au Ctifl, l'impossibilité nouvelle d'étendre certaines parties des accords interprofessionnels, ou encore le silence devant ses alertes lancées sur les risques du refus de l'Education nationale de poursuivre les actions d'information en milieu scolaire.

De toute évidence, il semble plus important pour les pouvoirs publics de mobiliser les équipes de l'interprofession sur des questions de gestion et de fonctionnement - au travers d'un double contrôle de la Cour des comptes et d'un contrôle fiscal -, que de répondre à nos demandes répétées de rendez-vous avec le ministre Stéphane Travert afin de lui faire part de questions essentielles à l'avenir de la filière!

Au regard de ce constat, **qui alerte l'ensemble des acteurs de la filière, Bruno Dupont, président d'Interfel tient à faire savoir qu'il n'apportera plus de communication relative au plan de filière fruits et légumes tant que les pouvoirs publics n'auront pas donné de signes concrets d'écoute pour la mise en œuvre de ses demandes.**

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com